

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 juillet 2023
Date de publication 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Angélique CHEVRE à Raynald INGELAERE, Emmanuel PROVIN à Bruno LORILLERE, Jean-Baptiste SCHREINER à Mickaël VAIRELLES, Mélanie SIGNORY à Anita DANGIN.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07_11072023

N°07 : CREATION D'UN TARIF « SORTIE NIGLOLAND » AU SEIN DU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL « LES PETITS BARALBINS » :

Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Il est prévu, au cours de l'été 2023, de proposer aux enfants du centre de loisirs municipal « Les Petits Baralbins » une sortie au parc d'attraction Nigloland. Pour les enfants ne disposant pas de pass annuel, le coût du billet d'entrée sera pris en charge par la commune. Afin de limiter le surcoût lié à cette sortie, il sera demandé aux parents des enfants ne disposant pas de pass, une participation de 20 euros en plus de la facturation habituelle du centre de loisirs.

Aussi, il est proposé de créer un tarif « Sortie Nigloland pour les enfants ne disposant pas de pass » s'élevant à 20 euros.

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un tarif « Sortie Nigloland pour les enfants ne disposant pas de pass » s'élevant à 20 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI.

....., secrétaire de séance

